

- Inciter les entreprises à la mesure de leur poids carbone et de leur empreinte écologique

Concernant le grand public

- Valoriser un lieu de conseils opérationnels sur l'énergie pour le grand public

Objectifs à atteindre à moyen terme (jusqu'à 2014)

- Généraliser l'éco conditionnalité des aides sur la base d'objectifs de performance partagés avec les collectivités maîtres d'ouvrage
- Comptabiliser les poids carbone des opérations soutenues par le Conseil général
- Mettre en œuvre des actions en faveur de la précarité énergétique

Objectifs à atteindre à long terme (jusqu'à 2017)

- Tendre dès 2017 vers les objectifs européens de 2020
- Baisser de 20 % l'énergie consommée par les activités de la collectivité départementale par rapport aux consommations 2008
- Baisser de 20 % les émissions de GES par rapport à 2008
- Porter à 20 % la part d'énergie renouvelable dans la consommation des bâtiments départementaux et des collèges

Repères pour une évaluation

- Exemples d'indicateurs de suivi
 - Emissions de gaz à effet de serre du Conseil général
 - Consommations d'énergie des bâtiments et des véhicules du Conseil général
 - Poids carbone des opérations soutenues
 - Tonnes d'équivalent pétrole substituées par des énergies renouvelables
- Exemples d'indicateurs de résultat
 - Bilan carbone de la collectivité départementale
 - Certificats d'Economie d'Energie
 - Système de contrôle/vérification
 - Lieu d'information du public
 - Outil d'accompagnement des communes

A52 - Pérenniser la filière « bois-énergie » de l'amont à l'aval

En 2009, le bois-énergie est la première énergie renouvelable en France (avec 46 % de part de consommation, suivent l'hydraulique - 32 %, les biocarburants - 12 %, la valorisation des déchets - 3 %, les pompes à chaleur - 3 % et l'éolien/photovoltaïque - 3 %).

Afin de mobiliser au mieux le gisement départemental, il est nécessaire :

- de structurer la filière amont (gestion forestière intégrant le bois-énergie, plans d'approvisionnement territoriaux),
- d'accompagner les projets de chaufferies bois ayant des performances environnementales et économiques élevées (réseaux de chaleur notamment).

L'objectif du Conseil général et des autres partenaires du plan bois-énergie franc-comtois (ADEME, Région et autres Départements) est d'organiser l'approvisionnement, en circuits courts, de chaufferies ou de réseaux de chaleur performants, alimentant un grand nombre d'usagers.

A52.O1 - Développer la coopération avec les communes forestières pour mobiliser la ressource en plaquettes dans une logique de circuits courts

Il est prévisible qu'il y ait des conflits d'usage de la ressource (plaquettes forestières et sous-produits de l'industrie du bois) entre les futures centrales électriques à biomasse de Franche-Comté, entre ces centrales et les chaufferies bois, entre ces centrales et les usines de fabrication de panneaux de particules. De plus, il n'est pas exclu que cela induise également des modifications des parcours sylvicoles, rejaillissant sur les fonctions premières de la forêt (production de bois d'œuvre, paysages et biodiversité...).

Dans ce contexte, il est indispensable de sensibiliser les propriétaires forestiers publics afin de conserver les capacités d'exploitation de la ressource locale pour des besoins locaux.

A ce titre, un partenariat technique sera mis en place avec l'Union Régionale des Communes Forestières (URACOFOR).

A52.O2 - Ajuster nos aides en fonction de l'environnement financier des projets, de l'efficacité « carbone » et du poids carbone global

L'objectif est d'accompagner les projets des collectivités qui ont un temps de retour et un rapport coût / tonnes de CO₂ évitées optimum dans le cadre d'une approche intégrée de la problématique de l'approvisionnement.

Objectifs à atteindre court terme (2010-2012)

- Etablir un partenariat expérimental avec les communes forestières au service des équipements départementaux (circuits courts)
- Soutenir la mise en place des plans d'approvisionnement territoriaux et veiller à leur traduction dans les plans de gestion
- Sécuriser les clauses de développement durable dans les marchés de fourniture de plaquettes forestières
- Accompagner les projets des maîtres d'ouvrage ayant une approche globale (intégrant l'amont et l'aval) pour des projets ayant de bonnes performances environnementales et économiques, notamment par rapport au marché de l'énergie
- Etablir un programme d'action spécifique pour le patrimoine bâti départemental

Objectifs à atteindre à moyen terme (jusqu'à 2014)

- Doter l'ensemble du territoire de plans d'approvisionnement territoriaux
- Améliorer la sécurité de l'approvisionnement des chaufferies à partir de la ressource locale
- Viser le maintien des capacités de développement des projets par les collectivités forestières
- Réaliser des opérations structurantes en bois-énergie dans le patrimoine bâti départemental

Objectifs à atteindre à long terme (jusqu'à 2017)

- Conforter les circuits d'approvisionnement pour les chaufferies publiques
- Tendre à porter à 20% la part d'énergie renouvelable (dont bois-énergie) dans la consommation des bâtiments départementaux

Repères pour une évaluation

- Exemples d'indicateurs de suivi
 - Tonnes d'équivalent pétrole « énergie renouvelable » installées
 - Tonnes de plaquettes forestières issues des forêts locales
 - Evaluation des Plans d'Approvisionnement Territoriaux
- Exemples d'indicateurs de résultat
 - Plans d'approvisionnement territoriaux
 - Partenariat URACOFOR
 - Expérimentations commercialisation
 - Expérimentations modes d'achat